Département du Var
---
Arrondissement de TOULON
---
Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 29
Représentés : 3
Absent excusé : 1

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2023– 06 - 03**

**Séance du 6 juin 2023**
**Diffusée en direct sur la chaine youtube**
**de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer**
**********

L'an deux mille vingt trois, le six juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

***Etaient présents*** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
*Adjoints :* Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

*Conseillers Municipaux* **:** Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Evelyne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

***Etaient représentés*** :
Messieurs AÏSA Olivier (procuration à Monsieur Jacques LEPACHELET), OLIVIER Dominique (procuration à Madame Laura GENEVOIS), STOPPOLANI Gilles (procuration à Monsieur Yvan MAUBE).

***Etait absent excusé*** :
*Conseiller Municipal* : NEVIERE-MAESTRONI Mireille,

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

**OBJET :**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

**CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL**

Rapporteur : Madame MONTLAUR

A travers le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), la Région accompagne les territoires dans leurs stratégies d'aménagement et de développement et ainsi organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales.
Destinés à tous les territoires, les CRET ont vocation à participer activement à la réussite de France Relance, le plan de relance économique et écologique de la France, à court terme.

Les CRET sont conclus pour une durée de 6 ans et sont évolutifs : ils peuvent être enrichis et complétés pendant toute leurs durées de validité par de nouveaux axes stratégiques et des projets venant y répondre.

Il permet également de catalyser les différentes sources de financements publics pour répondre aux enjeux plus conjoncturels auxquels devra répondre le territoire d'ici 2024.

Fin 2022, la Région Sud, a procédé à un recalibrage des actions identifiées dans le CRET 2022-2024. Ces actions ont été recalibrées en fonction de leur état d'avancement et de leur faisabilité avant fin 2024.

La revoyure du CRET vient ainsi réaffirmer ces actions communales qui participent à la transition écologique de son territoire.

Pour mémoire, la Commune a engagé des études - dans le cadre de l'AMI « Quartier de Gare » initié par la Région Sud en 2016 pour la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement urbain du quartier Pradeaux Gare, en partenariat avec la Région Sud, le Département, la CASSB, la CCI du Var et la SNCF en vue de déterminer les orientations d'une opération de renouvellement urbain et de développement de l'accessibilité multimodale de la gare, ainsi que l'étude préliminaire pour l'élargissement du pont rail situé à proximité de la Gare.

Le Comité de pilotage Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur du 7 janvier 2021 a retenu à l'unanimité le site de Saint-Cyr-sur-Mer comme site d'implantation de la future gare origine/terminus ouest de la navette toulonnaise impliquant le déplacement de la Gare actuelle au cœur du futur quartier Pradeaux-Gare.

Il s'agit de procéder, dans un premier temps, aux acquisitions foncières et aménagements viaires tous modes dans le cadre de l'aménagement du Quartier Pradeaux-Gare. Le projet permettra de sécuriser l'avenue du Général de Gaulle (ancienne avenue des Lecques), desservir le futur quartier Pradeaux-Gare et permettre la mobilité par des voies douces et des pistes cyclables.

Le projet consiste à :

- Elargir, prolonger et requalifier le chemin de Tacone, réaménager la partie Nord de l'avenue du Général de Gaulle (ancienne avenue des Lecques), en vue de favoriser et

sécuriser les différents déplacements, créer une piste cyclable et rendre accessible les infrastructures aux personnes à mobilité réduite.

- Créer un espace public paysager sur l'avenue du Général de Gaulle (ancienne avenue des Lecques) permettant la sécurisation de l'accès à une voie douce qui sera aménagée au Sud de la voie ferrée. Dans le cadre de sa stratégie globale pour créer une trame de circulations douces sur son territoire et conformément à son diagnostic « mobilité douce », la Commune a décidé de relier le centre-ville au front de mer.

- Relocaliser les services techniques municipaux pour permettre l'aménagement du quartier Pradeaux-gare.

La présente opération n'inclut pas le projet d'aménagement du quartier dans son ensemble. Il s'agit de procéder, dans une première phase, aux acquisitions foncières et aménagements viaires tous modes dans le cadre de l'aménagement du Quartier Pradeaux-Gare.

A) Le montant total estimatif concernant la phase « étude » s'élève à 672 000 € HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pour cette action pourrait s'établir comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur | 161 280,00 € | 24 % |
| Autofinancement | 510 720,00 € | 76 % |
| Total HT | 672 000,00 € | 100 % |

B) Le montant total estimatif concernant la phase « aménagement » s'élève à 940 000 € HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pour cette action pourrait s'établir comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur | 225 600,00 € | 24 % |
| Autofinancement | 714 400,00 € | 76 % |
| Total HT | 940 000,00 € | 100 % |

C) Le montant total estimatif concernant la phase « travaux de relocalisation du Centre technique municipal » s'élève à 3 500 000 € HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pour cette action pourrait s'établir comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur | 669 120,00€ | 19 % |
| Autofinancement | 2 830 880,00 € | 81 % |
| Total HT | 3 500 000,00 € | 100 % |

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 3 avril 2023,

Le Conseil Municipal par :

25 voix POUR
4 voix CONTRE
(Messieurs Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET, Gilles STOPPOLANI (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Corinne ROCHE-SANNA)
3 ABSTENTIONS
(Monsieur Dominique OLIVIER (procuration à Madame Laura GENEVOIS), Madame Laura GENEVOIS)
(Madame Evelyne LARLET-LOIR)

Adopte les opérations ci-dessus décrites,

Approuve les plans de financement prévisionnels ci-dessus visés,

Sollicite une subvention de la Région Sud de 1 056 000,00 € au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2021-2024.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BARTHELEMY

Signé électroniquement par
Philippe BARTHELEMY

Le 8 juin 2023

Le Secrétaire de Séance

Yannick GUEGUEN

Signé électroniquement par
Yannick GUEGUEN

Le 8 juin 2023



Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20230606-DEL20230603-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023